

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES P'TITS MARINS LTD.		Date d'inspection Le 24 avril 2026
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 2		Numéro de permis 2015685
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7		Numéro de téléphone (506) 532-5768
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	26 juin 2026	
Commentaires: 50% des personnes éducatrices ne détiennent pas un certificat en éducation à la petite enfance. La personne exploitante indique qu'une personne éducatrice complètera sa certification en mai 2026.			

Commentaires généraux
L'inspectrice observe les enfants préscolaires jouer librement à l'extérieur à son arrivée en matinée. L'inspectrice n'a pas observé les nourrissons à l'extérieur. De plus, l'inspectrice a observé les nourrissons danser sur de la musique à l'intérieur, l'heure du dîner ainsi que le repos. La personne exploitante indique que dans la dernière année, les personnes éducatrices n'ont donné aucun médicament et n'ont pas eu à remplir la fiche de présence de maladie pour les nourrissons et préscolaire. La fiche de présence de maladie possible est remplie lorsqu'un parent est téléphoné pour venir chercher son enfant. Un avis d'affiche de présence de maladie est affiché dans la garderie pour 5 cas de vomissement. La personne exploitante doit s'assurer de transmettre l'information à Santé Publique. Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Paula Morin

Le 24 avril 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par

Lynn Brun

Le 24 avril 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"